

Une **Monnaie Locale Citoyenne**
pour le territoire des Vallées d'Azur

Pourquoi, Comment ?

Table ronde avec **vous**,
futurs partenaires et utilisateurs, acteurs
d'une relocalisation de notre économie



Roquesteron
22 mars
18h00
Foyer Rural

Association pour un Développement
Economique Local et Ecologique

contact@adele-mlc.fr

06 38 15 23 65

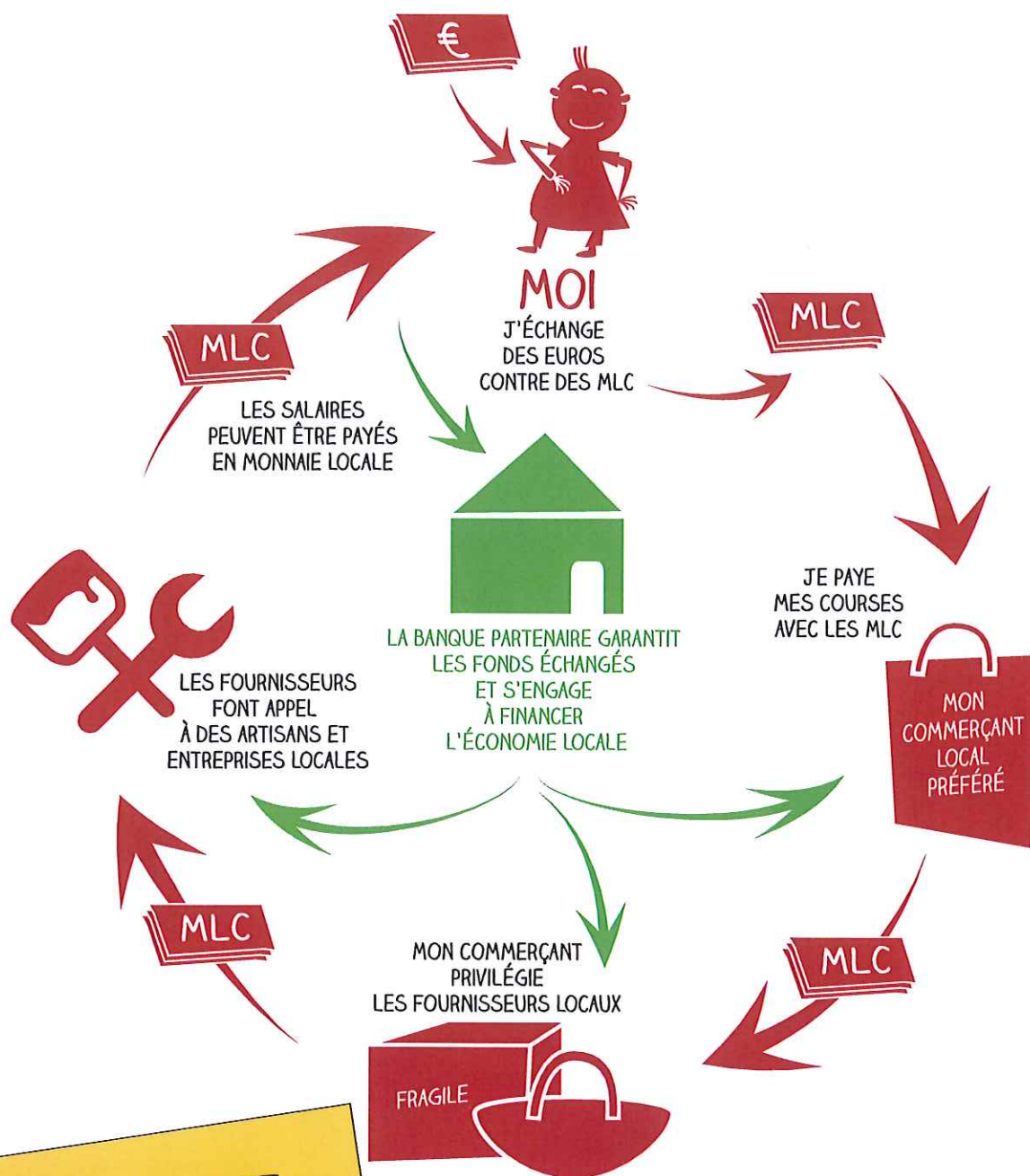
www.adele-mlc.fr

conseil
de
développement
des
Pays Vallées d'Azur Mercantour

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Monnaie Locale Complémentaire des Vallées d'Azur

Informations à destination des partenaires



MONNAIE
DES
VALLÉES
D'
AZUR

Contact
contact@adele-mlc.fr
06 38 15 23 65

ADELE - Association Loi de 1901 - SIRET 82161316300012

www.adele-mlc.fr

Monnaie Locale Complémentaire des Vallées d'Azur

Informations à destination des partenaires

Pourquoi ?

La mise en place d'une monnaie locale complémentaire sur le territoire des Vallées d'Azur permet de favoriser l'économie locale et les circuits courts, de favoriser la coopération, de soutenir les projets locaux et de consommer autrement. C'est donc un très bon moyen de développer le commerce de proximité. Pour les partenaires (commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, associations...), la monnaie locale a l'avantage de fidéliser une clientèle car elle ne peut être utilisée que chez les partenaires du réseau Adèle (association qui gère la monnaie locale) répertoriés sur le site de la monnaie.

La monnaie locale peut également servir comme levier de développement social car l'association Adèle reversera 2% de l'ensemble des euros échangés à des associations locales.

Concrètement, comment ça fonctionne ?

Les utilisateurs échangent des euros contre la monnaie locale dans un des lieux de change et

vont faire leurs achats de biens et de services chez les partenaires du réseau, qu'ils soient commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, associations... Les prix sont les mêmes en euros qu'en monnaie locale. Le fonctionnement est assez similaire à celui d'un ticket restaurant. Les utilisateurs peuvent payer tout ou partie du prix en monnaie locale mais aucun solde ne peut leur être rendu (donc si le prix est de 20,5, nous conseillons d'utiliser 20 unités de monnaie locale et 0,5 €). Les partenaires peuvent, s'ils le souhaitent, établir un plafond de paiement en monnaie locale (50,100... unités). Ils n'ont pas besoin d'avoir une double caisse.

Qu'est-ce que cela me coûte ?

Les partenaires, comme les utilisateurs doivent être membres de l'association Adèle pour pouvoir échanger et utiliser la monnaie locale. Jusqu'au lancement de la monnaie en 2017, la cotisation sera de 20 €/an pour les partenaires.

Que faire de la monnaie locale collectée ?

Tout partenaire est aussi potentiellement un utilisateur. Pour lui-même et pour que le système fonctionne, l'idéal est qu'il utilise également la monnaie locale pour l'achat

de biens et de services (fournisseurs locaux, artisans du bâtiment, paiement d'une partie du salaire ou des primes des employés). Les partenaires ont également la possibilité de reconverter la monnaie locale en euros moyennant une commission de 3 à 5 % variable en fonction des critères de la charte du réseau Adèle : se fournir en local, respecter une gestion durable et écologique des ressources, favoriser le recyclage des déchets, encourager au non gaspillage...

Comment intégrer la monnaie locale dans ma comptabilité ?

La monnaie locale est complètement transparente pour votre comptabilité puisque 1 unité de monnaie locale = 1 euro. Vous déclarez donc la monnaie locale comme s'il s'agissait d'euros.

Puis-je être un lieu de change ?

Tout partenaire qui le désire peut également être un lieu de change pour la monnaie locale. Il suffit de pouvoir accueillir les utilisateurs qui veulent échanger des euros et adhérer (tout utilisateur devant être adhérent à l'association Adèle pour pouvoir utiliser la monnaie, moyennant une cotisation de 5 €/an). Le fait d'être un lieu de change augmente le trafic en magasin et permet aussi de toucher d'autres clients.

Contact

contact@adele-mlc.fr
06 38 15 23 65



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

ADELE

Association pour un Développement Economique Local et Ecologique
Association Loi de 1901 - SIRET 82161316300012

www.adele-mlc.fr

